

# Gestion des activités sociales et culturelles du CSE

## ✓ LES OBJECTIFS

- Connaître les règles applicables aux ASC
- Acquérir de bonnes pratiques pour répondre aux attentes des salariés
- Éviter d'engager la responsabilité du CSE



## LES MODALITES

- Public : les représentants du personnel
- Durée : 1 jour
- Intervenant : Juriste en droit social
- Formation : intra-entreprise (lieu et date de votre choix)
- Tarif : nous consulter (devis personnalisé)



Un renseignement ?

Contactez

Le pôle Conseil &  
Formation

Au 04.78.94.77.50

## Définir une politique sociale adaptée et conforme à son budget social

- Définition d'une activité sociale et culturelle
- Budget activités sociales et culturelles : calcul, assiette, modalités de versement
- Gérer le budget au quotidien : le rôle du trésorier, la tenue des comptes

## Les bénéficiaires des ASC et les différentes activités sociales

- Quelles sont les ayants droits des activités sociales et culturelles du CSE ?
- Les différentes formules de participation du CSE
- Quels sont les critères autorisés permettant de moduler les participations du CSE ?
- Panorama des différentes activités sociales et culturelles
- Comment bien communiquer aux salariés

## Vivre un contrôle Urssaf

- Pourquoi le CSE est susceptible d'être contrôlé ?
- Quelles sont les tolérances applicables par l'Acoss ?
- Quel document tenir à la disposition de l'Urssaf ?

## Prendre des précautions : se comporter « en bon père de famille »

- Le champ de la responsabilité du CSE et de ses membres
- L'assurance du CSE est-elle obligatoire ?

## Cas pratiques